



J'ai signé un compromis de vente et saisie immo

Par **justine93**, le **29/03/2015** à **13:07**

Bonjour,

je souhaite me renseigner sur une procédure de saisie immo. Suite à des retards de paiement un courrier du contentieux de nov. 2014 nous demande de rembourser le prêt. La maison est en vente depuis quelques mois et nous avons réussi à signer un compromis de vente en date du 6 mars. J'ai rdv avec la banque le 12/03 pour l'informer de la vente et que les futurs acquéreurs s'engageaient à ne pas faire de crédit donc délai de signature plus court. J'envoie par recommandé copie du compromis au service contentieux et demande le montant total à devoir. Je reçois un courrier d'huissier en date du 18/03 m'informant qu'un acte est à récupérer à l'étude pour saisie immobilière. Quant est-il de la vente en cours ? à ce jour je n'ai toujours pas l'acte d'huissier en main le bien est-il déjà sous saisie ? et puis-je l'interrompre ? la vente peut-elle continuer sachant qu'il se pourrait que dans un mois nous passions chez le notaire pour signature ? Quel est mon recours à ce stade ?? La banque n'a pas tenu compte de mon engagement de rembourser envers elle sachant qu'en janvier je lui avait envoyé les mandats des agence mandatées pour vendre et rembourser mon prêt intégralement. Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Justine93